



COMMUNE D'ORLEAT
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

063-216302653-20250414-20250414-DE
Reçu le 15/04/2025

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq le quatorze avril le Conseil Municipal de la Commune d'Orléat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 avril 2025

PRÉSENTS : Laurent DOLCEMASCOLO, Patricia LACHAMP, Jean-louis ROUVIDANT, Céline DESSIMOND ; Christian ROBIN, Daniel MAURIN, Sylvette MARECHAL, Grégory COINTE, Sophie CARRE, Rémy CHABANAT, Anthony BOURBONNAUX, Patricia MONTAGNIER, Stéphanie YVERNAULT, Héloïse FERRIER, Laurent SERIER, Véronique SAUZEDDE

Ont donné procuration :

Cédric DAUDUIT à Anthony BOURBONNAUX

Nicole MARQUES à Elisabeth BRUSSAT

Absents : /

Secrétaire de séance : Daniel MAURIN

DELIBERATION

**Affectation du résultat : Budget assainissement
N°2025/04/14**

Objet : Finances locales : Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Elisabeth BRUSSAT, Maire.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2024,

Considérant que la section d'investissement du budget assainissement, compte tenu des restes à réaliser,
un excédent de 16 417.27 €

Constatant que le compte administratif du budget assainissement présente **un excédent de fonctionnement de l'exercice de 29 088.46€**



063-216302653-20250414-20250414-DE
Reçu le 15/04/2025

↳ - Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit au budget assainissement
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

POUR MÉMOIRE : Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté Plus-values de cession des éléments d'actif Virement à la section d'investissement		25 316.23
RÉSULTAT DE L'EXERCICE Excédent Déficit		3 772.33
A. EXCÈDENT AU 31.12.2024 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) * aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations) * à l'exécution du virement à la section d'investissement Solde disponible affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserve (compte 1068) affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour		29 088.46
Déficit résiduel à reporter		
B. DÉFICIT AU 31.12.2024 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Déficit résiduel à reporter (Budget primitif 2022) Excédent disponible (voir A - Solde disponible)		
C - le cas échéant : affectation de l'excédent antérieur reporté		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Approuve les affectations comme ci-dessus.

Pour extrait conforme, fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, au registre sont les signatures.

Fait à Orléat, le 14 avril 2025

Le Maire
Elisabeth BRUSSAT

Le Secrétaire
Daniel MAURIN